Réseaux sociaux, objets connectés et big data : usages et enjeux du numérique en prévention et promotion de la santé

Les enjeux juridiques pour la protection des données personnelles

Colloque organisé par le Comité régional d'éducation pour la santé PACA, dans le cadre du Pôle régional de compétences en éducation et promotion de la santé



Suivez le colloque sur Twitter

prcpaca

Big Data et données de santé : quel cadre juridique ?

♦ Isabelle CANTERO

Cabinet Caprioli & associés Membre AFCDP / AFCDP Méditerranée





QUI SOMMES-NOUS?

Société d'avocats intervenant en conseil, audit, formation, veille juridique, contentieux et arbitrage,

spécialisée dans :

- L'informatique, les technologies de l'information et des communications électroniques (contrats, e-commerce, etc.)
- La sécurité des systèmes d'information et la dématérialisation
- La protection des données à caractère personnel (réglementation, formalités, chartes, etc.)
- Les propriétés intellectuelles (noms de domaine, droit d'auteur, marques, dessins, brevets, logiciels, bases de données, ...)

www.caprioli-avocats.com

Mail : contactparis@caprioli-avocats.com (Paris) contact@caprioli-avocats.com (Nice)





Nous vous informons que le support de présentation qui vous est transmis est réservé à l'usage exclusif des participants du Colloque organisé par le CRES le 11/03/2016 à Marseille.

La diffusion éventuelle est donc soumise à l'autorisation préalable du Cabinet *Caprioli & Associés*.

Vous remerciant par avance de votre diligence à cet égard, nous vous en souhaitons une excellente lecture.

Certaines images sur cette présentation sont la propriété de la société EPICTURA ou de ses fournisseurs et ayants droits.

Le contenu ne peut être exploité sans licence ni sans l'autorisation expresse, par écrit de la société EPICTURA.

avec le soutien de l'ARS PACA et de l'INPES

Les enjeux juridiques : quel cadre pour le *Big Data*?



Le cadre actuel de la protection des données personnelles, c'est :

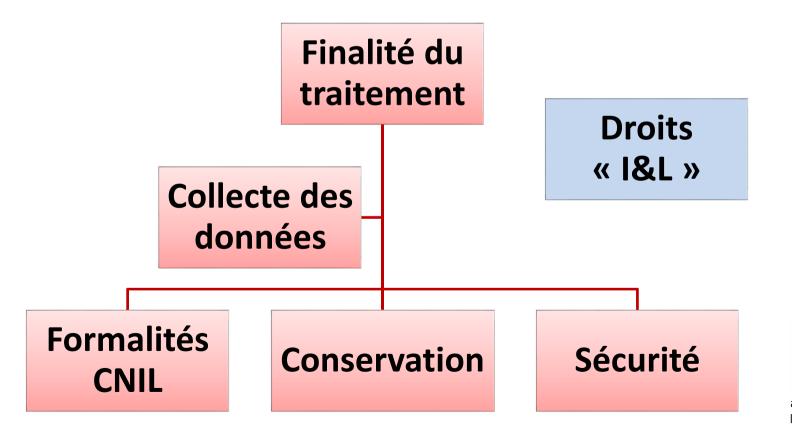
- Au niveau européen : Directive 95/46/CE
- En France:
 - ⇒ la loi « *Informatique et Libertés* » de 1978 modifiée en 2004

Attention le cadre réglementaire change à l'horizon 2018

avec le soutien de l'ARS PACA et de l'INPES

Les incontournables de la protection :

- **les définitions :** *Données à caractère personnel, Traitement de données , Responsable de traitement*
- les principes de protection :





Les problèmes posés par les traitements de Big Data



Les principes « I&L » sont difficilement conciliables avec le Big Data, à titre principal :

- 1. Principe de collecte loyale et licite des données
- 2. Nature et classification des données personnelles
- 3. Principe de finalité
- 4. Les formalités CNIL



1. Quid de la collecte loyale et licite des données?





Mme NUAGE

Ecole du mistral Née le 15 juillet 1980 Mariée à M. Orage



Partage des photos de ses exploits au marathon et au ski



A travaillé chez Météo (2012-2014), chez Pluie (2010-2012)

Arrêt d'activité de 5 ans



Information préalable? Consentement préalable?





2. Problème lié aux catégories de données





Donnée sensible



Traitement



Traitement



Donnée peu sensible



Donnée peu sensible



Donnée peu sensible



3. Quelle finalité pour les traitements de Big Data?



Des finalités potentiellement sensibles

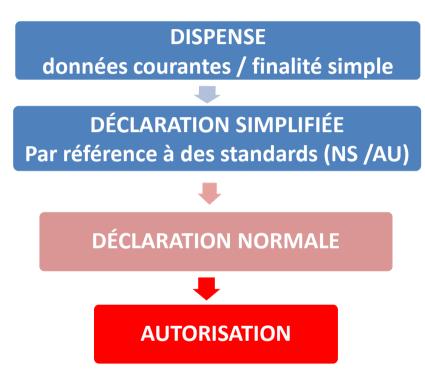
- Sécurité / Détection de fraude
- Cybersurveillance
- Profilage / Marketing ciblé
- Statistiques



Et:



4. Les formalités CNIL





Autorisation préalable de la CNIL

Ou Article 54-V de la loi « Informatique et Libertés »



Et pour finir :



D'autres questions sont à prendre en compte :

- La question des droits des personnes : droit d'accès, droit d'opposition?
- Les transferts de données hors UE (réalisation des traitement de Big Data et localisation des prestataires)

... et à anticiper (RGPD) :

- ⇒ La sécurité des données / notification des violations
- L'analyse d'impact sur la vie privée pour ce type de traitement de données

